La Biolle

TARIFS COMMUNAUX
POUR L'ANNÉE 2024
(délibération du 29 novembre 2023)

Cimetière : toutes les concessions sont vendues pour une durée de 30 ans	
Ancien cimetière	
Concession 2 places	133,00 €
Nouveau cimetière	
Concession 2 places	353,00 €
Caveau 2 places	2 862,00 €
Concession 4 places	615,00 €
Caveau 4 places	3 904,00 €
Concession 6 places	770,00 €
Caveau 6 places	4 815,00 €
Concession columbarium	59,00 €
Case columbarium	1 083,00 €
Redevance ossuaire	362,00 €
Taxe utilisation caveau commun ou provisoire	362,00 €
Gravure flamme jardin du souvenir / la lettre	11,00 €

Personnel communal : valorisation échanges de services (coopération intercommunale)	
Heure de travail	32,00 €
Heure de travail au camion	87,00 €
Heure de travail au tracto pelle	79,00 €
Heure de travail au Land Rover	58,00 €
Heures de travail au Berlingo	45,00 €
Heure de camion sans chauffeur	55,00 €
Heure de tracto pelle sans chauffeur	47,00 €
Heure de Land Rover sans chauffeur	26,00 €
Heure du Berlingo sans chauffeur	13,00 €

Stationnement - droit de place : toute occupation ne doit pas dépasser 48 heures	
Le m²	2,50 €
1 ml - Foire, Brocante SAUF 1er mai	5,50 €
SAUF : 1er mai et marché biollan : la commune ne perçoit pas de droit de place	
Redevance d'occupation du domaine public (terrasse) le m² mensuel	1,10 €

Redevance de voirie : divagation de chiens ou salissure	165,00 €

Taxe d'affouage bord de route/m3	52,00 €
Taxe d'affouage "sur pied" /lot	58,00 €

REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-073-217300433-20231129-2023_77-DE